

## GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR) ANNEE 2025

La surveillance médicale réglementaire est obligatoire et est mise en place afin de prévenir les risques médicaux inhérents à la pratique sportive de haut-niveau, conformément aux Articles A 231-3 et suivants du Code du Sport.

### 1. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- ✚ Pour les nouveaux entrants ou ceux n'ayant pas encore fait le nécessaire l'année dernière : compléter la fiche de consentement et la retourner à Askamon par mail à [support@askamon.com](mailto:support@askamon.com) et à [smr@fftt.email](mailto:smr@fftt.email) (pour créer le dossier médical) ;
- ✚ déposer sur cette plateforme les résultats d'examens qui me sont demandés : **AVANT LE 31 MARS 2025.**

### 2. QUAND LES FAIRE ?

- ✚ Dans les 2 mois qui suivent votre 1ère inscription sur les listes ministérielles ;
- ✚ une fois par an, s'il s'agit d'un renouvellement. Nous vous conseillons donc de prendre les rendez-vous dès votre mise en liste ;
- ✚ si vous êtes sportif en pôle France ou Espoir, rapprochez-vous de votre responsable de pôle pour la mise en œuvre des examens de votre SMR.

### 3. POURQUOI CE BILAN ?

L'objectif est préventif, et vise à limiter les accidents de santé majeurs, mais également à détecter les facteurs de risque communs à notre population, ainsi que les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive.

### 4. QUELS SONT LES EXAMENS A REALISER ? :

- Je réalise, **avant le 31 mars 2025**, les examens suivants :
- UN EXAMEN MEDICAL :

- ✓ Un examen clinique avec un entretien avec examen physique, morphostatique et mesures anthropométriques ;
- ✓ Un bilan diététique (*ou une consultation spécialisée avec un nutritionniste*), des conseils nutritionnels ;
- ✓ Un examen psychologique (*ou une consultation spécialisée avec un psychologue*) ;
- ✓ Un questionnaire de surentrainement ;
- ✓ Un électrocardiogramme

Ces examens doivent être réalisés par un médecin diplômé en médecine du sport,

- UNE ECHOGRAPHIE CARDIAQUE APRES L'AGE DE 15 ANS
- UN BILAN PODOLOGIQUE
- UN BILAN DENTAIRE

## 5. QUELLES PRECAUTIONS ?

- ⊕ Veillez à ce que les bilans médicaux soient nominatifs, signés, datés et tamponnés par le médecin ;
- ⊕ Scannez les documents dans le bon sens de lecture et les intégrer dans votre dossier web patient Askamon en fichier .pdf uniquement ;
- ⊕ Indiquez dans le champ « date du document », la date de réalisation de l'examen (et non pas la date à laquelle vous intégrez votre bilan dans Askamon) ;
- ⊕ Veillez à ce que les pièces jointes correspondent bien aux rubriques choisies. Par exemple un « bilan psychologique » intégré dans la rubrique « bilan dentaire » ne sera pas validé.

## 6. OBLIGATION / SANCTION

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la non-sélection du sportif pour une compétition internationale et/ou pour tous les stages fédéraux programmés. Le sportif s'expose également à une exclusion du pôle France ou Espoir dans lequel il est inscrit.

## 7. QUELLES SONT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ?

- ⊕ Je règle les honoraires et frais d'examens directement auprès du professionnel de santé qui doit établir une facture (**NE PAS UTILISER VOTRE CARTE VITALE**).

**Attention : Ne pas se faire établir de feuille de soins par le médecin.**

- ⊕ Les notes de frais sont à réaliser sur cleemy, *il faut garder les copies des résultats d'examens et les originaux des notes d'honoraires pendant 3 ans* ;

**Pour une toute 1ère utilisation du logiciel des notes de frais Cleemy** : *il faut dans un premier temps compléter les conditions de production des justificatifs et renvoyer le document à [ndfcleemy@fftt.org](mailto:ndfcleemy@fftt.org) (sans cette étape, nous ne pourrez pas faire de note de frais).*

*Pour vous aider à créer une note de frais : télécharger le guide utilisateur.*

*Si vous avez déjà créé votre compte ou votre compte Cleemy vient d'être validé : faire une note de frais Pôle : pôle : **DTN** – évènement : **HNMEDICSMR***

Nature des examens	Périodicité des examens	Plafond de remboursement fédéral
Echographie cardiaque	1 seule fois	100€
ECG de repos	1 fois par an	25€
Examen médical	1 fois par an	75 €
Bilan diététique	1 fois par an	50 €
Bilan podologique	1 fois par an	50 €
Bilan dentaire	1 fois par an	25 €
Bilan psychologique	1 fois par an	50 €

## DANS TOUS LES CAS :

Pour toute information complémentaire, j'envoie un mail à [smr@fftt.email](mailto:smr@fftt.email)